

## L'Europe par thèmes

<u>Agriculture</u>	<u>Conseil Agriculture</u> <u>Développement de la coopération en matière de recherche agricole</u> <u>OGM</u>
<u>Aides d'Etat</u>	<u>Forte disparité dans les nouveaux Etats membres</u> <u>Projets d'aides au financement d'infrastructures haut débit</u>
<u>Automobile</u>	<u>Rapport sur la compétitivité de l'industrie européenne de l'automobile</u>
<u>Concurrence</u>	<u>Conseil Compétitivité</u> <u>Autorisation de création d'une entreprise commune dans le secteur du travail</u> <u>temporaire en France</u>
<u>Culture</u>	<u>Culture 2007 et Media 2007</u> <u>Livre vert des politiques culturelles des collectivités territoriales en Europe</u>
<u>Défense</u>	<u>Création de groupements tactiques armés d'ici 2005</u>
<u>Développement rural</u>	<u>IVème assises d'Euromontana</u>
<u>Education</u>	<u>Conseil Education, Jeunesse, Culture</u> <u>Projets de partenariat avec les Etats-Unis et la Canada</u> <u>eTwinning</u>
<u>Elargissement</u>	<u>Roumanie et Bulgarie</u>
<u>Environnement</u>	<u>Ratification de la Convention de Stockholm</u> <u>Protocole de Kyoto</u>
<u>Marchés publics</u>	<u>Diminution des seuils</u>
<u>Perspectives financières</u>	<u>Rapport de la Commission temporaire dès mai 2005</u> <u>Conseil Ecofin</u>
<u>Politique de voisinage</u>	<u>Les Politiques de voisinage remises en cause</u>
<u>Politique régionale</u>	<u>Groupement européen de coopération transfrontalière</u> <u>Réunion ministérielle informelle consacrée à la cohésion territoriale et à la politique</u> <u>urbaine en Europe</u> <u>Danuta Hubner à la Commission du Développement régional du Parlement</u> <u>européen</u> <u>Recensement des compétences au sein des régions</u>
<u>Recherche</u>	<u>Accord politique pour faciliter l'admission des chercheurs dans l'Union européenne</u> <u>Conseil compétitivité</u> <u>Avis de la COST sur la future politique de recherche de l'Union européenne</u>

<u>Régions</u>	Coopération territoriale
Réseaux Transeuropéens de transport	<u>Prêt pour la liaison Lyon/Turin</u>
Stratégie de Lisbonne	<u>Rapport Wim KOK</u> <u>Un pacte européen pour la jeunesse</u> <u>Avis du Conseil européen des 4 et 5 novembre</u>
<u>Transports</u>	Financement par la BEI du réseau autoroutier en France
<u>Transport fluvial</u>	Plan d'action
<u>Transport urbains</u>	Financement par la BEI du tramway de Clermon-Ferrand
Union économique et monétaire	<u>Nouveaux pays membres</u>
<b>Institutions et organisations régionales européennes</b>	
Assemblée des régions d'Europe	<u>Nouvelle présidence</u>
Banque européenne d'investissement	<u>Rapport annuel de la BEI</u>
Comité économique et Social	<u>Nouvelle présidence</u>
<u>Comité des régions</u>	Cérémonie des 10 ans d'existence du Comité des Régions
Commission	<u>Commission Barroso</u> <u>Première réunion de la Commission Barroso</u>
<u>Conseil</u>	Projet de calendrier des présidences jusqu'en 2020
<u>Conseil européen</u>	Sommet des 4 et 5 novembre
Constitution	<u>Avis du Conseil de l'Europe</u> <u>Rapport du Parlement européen</u> <u>Lituanie</u> <u>Les Etats membres prêts à échanger des informations sur la ratification</u> <u>Avis du Conseil des Communes et Régions d'Europe</u> <u>Sénat français</u>
<u>Eurocities</u>	Déclaration de Vienne
Eurorégion Pyrénées-Méditerranée	<u>Nouvel espace de coopération interrégionale</u>
<u>Parlement européen</u>	Comité pour le suivi parlementaire de la stratégie de Lisbonne
Représentation régionale	<u>Ouverture du bureau de représentation de la Région de Grèce Occidentale</u>

## L'Europe par thèmes

### AGRICULTURE Développement de la coopération en matière de recherche agricole

#### AGRICULTURE Conseil Agriculture

La philosophie générale de la proposition de la Commission européenne sur les programmes 2007-2013 de développement rural a été acceptée par une majorité d'Etats membres, lors du débat d'orientation des ministres de l'Agriculture, le 22 novembre à Bruxelles. Toutefois, de nombreux pays ont critiqué la structure de financement proposée et demandé l'ajout de certaines mesures. La nouvelle Commissaire chargée de l'Agriculture et du développement rural, Mariann Fischer Boel, a conclu qu'il y avait un "consensus" sur les grands principes et la structure de la nouvelle politique, et a appelé les Etats membres à poursuivre leurs efforts afin de parvenir à un accord politique le plus tôt possible au premier semestre de l'année prochaine.

Les taux de financement minimum obligatoires par axe thématique proposés par la Commission (15 % des crédits pour la compétitivité des secteurs agricoles et forestiers, 25 % pour l'aménagement de l'espace et 15 % pour la diversification de l'économie rurale) ont été vivement critiqués lors du Conseil Agriculture-Pêche. Une dizaine d'Etats membres (dont France, Allemagne, Italie, Espagne, Belgique, Royaume-Uni, Irlande, Danemark, Pologne, République tchèque) ont réclamé davantage de souplesse, pour pouvoir fixer ces pourcentages au niveau national.

Plusieurs pays, comme la France, l'Espagne, le Portugal et la Belgique, se sont opposés à la suppression (envisagée par la Commission) de la possibilité d'octroyer (avec un cofinancement communautaire) des prêts à taux bonifiés en faveur des jeunes agriculteurs. En outre, plusieurs ministres se sont insurgés contre la proposition prévoyant de limiter aux micro et petites entreprises le versement des aides destinées à augmenter la valeur ajoutée des productions primaires et forestières. La simplification des règles sur les programmes de développement rural a été réclamée notamment par la France, l'Autriche, la Finlande, le Danemark et les Pays-Bas.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

Le Conseil Agriculture-Pêche a également discuté du développement de la coopération en matière de recherche agricole, à la lumière des informations fournies par la Présidence néerlandaise. La Commission européenne a accepté la demande des Etats membres d'organiser, au début de février 2005 (sous présidence luxembourgeoise), une réunion à haut niveau sur la recherche agricole, pour réfléchir à des initiatives destinées à améliorer la coopération entre les organismes de financement de la recherche. Le Comité permanent de la recherche agricole constituera ce point de rencontre à haut niveau. Le groupe pourrait se réunir une fois par an. Dans leurs réponses au questionnaire de la présidence, les Etats membres ont cité de nombreuses questions de recherche se prêtant à une coopération: - production et développement durables ; - denrées alimentaires (sécurité des aliments et qualité des aliments) ; - science et technologie (biotechnologie, génomique et OGM) ; - réforme de la PAC, développement rural, santé et bien-être des animaux, biodiversité et biosécurité.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

#### AGRICULTURE OGM

Les Etats membres ont échoué, le 29 novembre, à se prononcer sur les propositions de la Commission européenne visant à contraindre l'Autriche, le Luxembourg, l'Allemagne, la France et la Grèce à lever leurs mesures d'interdiction nationales relatives à la mise sur le marché et l'utilisation de variétés de semences génétiquement modifiées légalement autorisées dans l'UE. Réunis au sein du comité réglementaire de la directive 2001/18/CE, les experts nationaux n'ont réuni de majorité qualifiée ni pour ni contre ces propositions.

La Commission européenne va donc, dans les semaines à venir, en référer formellement au Conseil. Si, dans les trois mois, le Conseil ne parvient pas à statuer, il reviendra de plein droit à la Commission de trancher. Les Etats membres concernés seront alors contraints de lever leurs mesures nationales d'embargo dans les vingt jours suivant la notification formelle des décisions de la Commission.

Estimant que l'attitude de la Commission est "intolérable car elle porte atteinte à l'autonomie et la souveraineté des Etats", et qu'il est "parfaitement



légitime et légal qu'un Etat interdise la mise sur le marché ou la culture d'OGM afin de protéger l'environnement et la santé publique", surtout "en l'absence de dispositions communautaires relatives à la responsabilité civile pour encadrer la dissémination d'OGM", les Verts/ALE au Parlement appellent les Etats membres à voter contre les propositions de la Commission, lorsqu'ils se prononceront au sein du Conseil.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

## **AIDES D'ETAT** Forte disparité dans les nouveaux Etats membres

La 8ème édition du tableau de bord ("score board") des aides d'Etat, publié par la Commission européenne, démontre qu'au cours des quatre années précédant leur adhésion à l'UE, les dix nouveaux pays membres ont accordé, en moyenne annuelle, une somme totale de 5,7 milliards d'euros en aides d'Etat à leurs entreprises, contre 34 milliards d'euros pour les quinze anciens pays membres (UE-15) en 2002. Pendant ces quatre années, le niveau des aides d'Etat a même considérablement augmenté chaque année, passant de 4 milliards d'euros en 2000 à 7,8 milliards en 2003.

D'une manière générale, les trois économies les plus importantes des nouveaux pays membres ont aussi été les plus "généreuses" en termes absolus. La Pologne a accordé le montant le plus élevé (une moyenne de 2,4 milliards d'euros par an), suivie par la République tchèque (1,9 milliard d'euros) et la Hongrie (0,6 milliard d'euros). En moyenne, les aides d'Etat dans les nouveaux Etats membres ont représenté 1,42 % du PIB pour la période 2000-2003. La Commission estime cependant dans son rapport que si l'on exclue de ce chiffre certaines mesures, qui seront de toute façon progressivement retirées (conformément aux arrangements négociés dans le Traité d'adhésion), "la moyenne pour les nouveaux Etats membres tombe à 0,67% du PIB".

De fortes disparités apparaissent si l'on compare les dix pays concernés. Le tableau de bord des aides d'Etat peut être consulté sur le site «Concurrence» de la Commission :

[http://europa.eu.int/comm/competition/state\\_aid/scoreboard/index\\_fr.html](http://europa.eu.int/comm/competition/state_aid/scoreboard/index_fr.html)

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

## **AIDES D'ETAT** Projets d'aides au financement d'infrastructures haut débit

Trois projets d'aides au financement d'infrastructures haut débit ont été approuvés par la Commission. Elle a estimé que le soutien au projet pour le département français des Pyrénées-Atlantiques n'était pas une aide, mais constituait une compensation de service d'intérêt économique général.

La création et la gestion d'un réseau public de haut débit permettront aux opérateurs télécoms de fournir des services aux citoyens, entreprises ou institutions publiques sur tout le périmètre du département des Pyrénées-Atlantiques, essentiellement composé de zones rurales et isolées, pour lesquelles l'offre de marché est insuffisante. La construction et l'exploitation de cette infrastructure se feront sous la forme d'une concession de service public, par laquelle le délégataire reste un intermédiaire qui ne peut vendre des services aux usagers finaux et qui agit en opérateur d'autres opérateurs.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

## **AUTOMOBILE** Rapport sur la compétitivité de l'industrie européenne de l'automobile

Dans son rapport annuel sur la compétitivité rendu public le 25 novembre et axé en particulier sur l'industrie automobile européenne, la Commission souligne que le coût du travail pose de sérieux problèmes à certains constructeurs européens qui sont actuellement très en retard en termes de compétitivité sur leurs concurrents américains et japonais.

Si le rapport de la Commission met l'accent sur la solidité des exportations et des ventes mondiales des constructeurs européens, ainsi que sur leur situation prometteuse pour l'avenir en termes de croissance et de bénéfices, il souligne toutefois que certains acteurs devraient délocaliser davantage d'emplois vers les nouveaux Etats membres, en particulier la Hongrie, la Pologne et la République tchèque, où les salaires sont plus faibles, pour renforcer leur compétitivité. La Commission estime que l'élargissement de l'UE aux dix nouveaux Etats membres apporte et va apporter aux constructeurs automobiles des pays à forts salaires de nouvelles opportunités pour bénéficier des bas coûts du travail en restructurant et en délocalisant des parties significatives de leurs activités.



Cette nouvelle donne devrait, selon la Commission, aider le secteur automobile européen de l'UE à 15 à rester compétitif même si les perspectives en termes d'emploi sont moins prometteuses que par le passé.

La Commission met par ailleurs en exergue trois défis que l'industrie automobile européenne et ses constructeurs doivent relever :

- accroître la productivité du travail qui est, dans l'UE, à 15 inférieure de 25% à celle des Etats-Unis et inférieure de 30% à celle du Japon ;
- réduire le coût du travail dans l'UE à 15, qui est supérieur de 10% à celui du Japon alors qu'il est semblable à celui des Etats-Unis ;
- continuer à développer des technologies rendant les véhicules plus sûrs et plus propres afin de faire face à la croissance de la demande pour ce type de modèle. Sur ce point en particulier, l'industrie automobile européenne disposerait d'un atout vital pour sa viabilité future au niveau international.

La Commission souligne notamment que la force de l'industrie automobile nipponne repose non seulement sur son puissant marché national mais aussi sur ses efforts en matière d'innovation.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

## CONCURRENCE Conseil compétitivité

Le Conseil Compétitivité est parvenu, le 25 novembre, à un accord politique sur la proposition de directive sur les fusions transfrontalières de sociétés de capitaux. Les modalités de participation des travailleurs dans la société résultant de la fusion étaient l'enjeu principal des discussions. Cet accord intervient avant l'avis du Parlement européen en première lecture. De sources communautaires, il apparaît que le Parlement souhaiterait parvenir rapidement à une conclusion, vraisemblablement dès la première lecture.

Le premier débat du Conseil Compétitivité sur la proposition de directive « services » a montré que le principe du "pays d'origine" demeure le sujet politique central. Les négociations s'annoncent longues et difficiles et se poursuivront sous les présidences luxembourgeoise et britannique. Laurens Jan Brinkhorst, Président du Conseil Compétitivité, a indiqué que "les États membres acceptent le principe du pays d'origine comme point de départ (...).

Le résultat final dépendra des dérogations à ce principe". Selon ce principe, un prestataire souhaitant fournir un service dans un autre État membre reste soumis à la législation de son État membre d'origine. Certains États membres, dont France, Belgique, Danemark, Suède et Portugal, ont exprimé de vives préoccupations.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

## CONCURRENCE Autorisation de création d'une entreprise commune dans le secteur du travail temporaire en France

La Commission a autorisé la création par trois entreprises, leaders dans le secteur du travail temporaire (Adecco, Manpower, Vedioibis), d'une entreprise commune en France. La Plate-Forme Administrative de Travail Temporaire (PATT) fournira, via l'Internet, ses services de traitement électronique de documents (factures, contrats) à l'ensemble des entreprises de travail temporaire ainsi qu'aux sociétés qui emploient des travailleurs temporaires.

L'exécutif européen a constaté que l'opération ne comportait aucun risque de renforcement d'une position dominante, en particulier en raison du faible coût des services proposés et de leur caractère jugé accessoire par les entreprises qui en bénéficieront. En outre, ces dernières auront toujours la possibilité de s'adresser à de grands concurrents du secteur informatique qui offrent des services similaires.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

## CULTURE Culture 2007 et Media 2007

Dans le cadre du Conseil Culture/Audiovisuel du 16 novembre, les ministres ont pu discuter de manière informelle du contenu des futurs programmes d'action Culture 2007 et Media 2007. Un large consensus s'est dessiné quant aux objectifs que devront poursuivre ces programmes, en vue notamment de garantir la mobilité des artistes et des biens culturels (Culture 2007) et de soutenir l'industrie audiovisuelle (Media 2007).

La Commissaire Reding s'est montrée particulièrement satisfaite du soutien donné à sa proposition de "discrimination positive" dans le programme Media 2007, qui prévoit un mécanisme de solidarité entre les États membres qui peuvent aider efficacement la production audiovisuelle



nationale et ceux qui n'ont pas cette capacité. Viviane Reding s'est dite aussi très heureuse de l'habilitation de la Commission par le Conseil à représenter l'UE dans les discussions qui auront lieu à l'Unesco sur une charte pour la protection de la diversité culturelle.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

## CULTURE

### Livre vert des politiques culturelles dans collectivités territoriales en Europe

L'Association des Villes et Régions de la Grande Europe pour la culture, "Les Rencontres", a présenté le 24 novembre, à Bruxelles, son "Livre vert des politiques culturelles des collectivités territoriales en Europe". Le Livre vert sera présenté prochainement aux députés européens, ainsi qu'aux responsables de la culture au sein de la Commission européenne et du Comité des Régions.

Fruit de deux années de travail, ce document de 62 pages reflète les interrogations que se posent actuellement les élus culturels membres du réseau ("Les Rencontres" compte près de 300 représentants des collectivités territoriales originaires de plus de 24 pays européens). Le Livre vert expose les initiatives que "Les Rencontres" souhaitent voir développer au niveau européen. Les réflexions s'articulent autour de la place des collectivités territoriales dans la construction culturelle européenne et la politique culturelle en Europe. Elles montrent l'importance des collectivités locales dans la mise en œuvre des politiques culturelles européennes. Le Livre vert cite, par ailleurs, quatre axes autour desquels les politiques culturelles doivent se développer: la diversité, la transversalité, la mobilité et l'échange au-delà de l'Europe. Il propose en outre des réflexions sur des composantes essentielles de la culture comme le livre, la musique et le cinéma. Les questions économiques relatives au financement des projets culturels ne sont pas oubliées et mettent en évidence le manque de moyens qui handicape les industries culturelle et audiovisuelle européennes. Roger Tropeano, Président des Rencontres a appelé "le Parlement et le Conseil à donner à l'Europe et à sa politique culturelle des moyens décents estimés aujourd'hui par les différents partenaires à 1% du budget communautaire".

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

## DEFENSE

### Création de groupements tactiques armés d'ici 2005

La France, le Royaume-Uni et l'Italie ont annoncé, le 22 novembre, leur intention de doter l'Union européenne de groupements tactiques armés ("battle groups") dès 2005, lors d'une Conférence sur les capacités militaires réunissant à Bruxelles les ministres de la Défense de l'UE. Plusieurs autres Etats membres ont également annoncé leur intention de collaborer pour constituer ensemble des battle groups "multinationaux" et les mettre à la disposition de l'UE en 2007. Si toutes ces intentions sont confirmées et mises en œuvre, l'UE devrait disposer dès 2007 de treize de ces unités et être capable de mener, à partir de cette date, deux opérations militaires simultanément.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

## DEVELOPPEMENT RURAL

### IVème assise d'Euromontana

Le IVème assises européennes de la montagne se sont déroulées les 25 et 26 novembre à Rodez dans le Massif Central (France) sur le thème "Ouverture pour un nouveau développement rural". Organisées par l'association européenne pour les zones de montagne (Euromontana), ces assises ont invité l'Union européenne et les Etats membres de l'UE élargie à ne pas négliger, dans leur course à la croissance, les atouts uniques que constituent les montagnes.

Pour plus d'informations : [www.euromontana.org](http://www.euromontana.org)

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

## EDUCATION

### Conseil Education, Jeunesse, Culture

Les travaux du Conseil "Education, Jeunesse, Culture" ont permis aux ministres de discuter, les 15 et 16 novembre, du futur programme "Jeunesse en action" 2007-2013, notamment de ses aspects innovateurs. Tous ont convenu que le futur programme apportait une valeur ajoutée par rapport au programme actuel, dont il assurera la continuité tout en le simplifiant. Ils ont également évoqué dans quelle mesure il était possible d'élargir la tranche d'âge (15-25 ans) couverte par le programme, afin d'y impliquer des étudiants à la fois plus jeunes et plus âgés, point sur lequel les Etats membres sont partagés.



L'accessibilité du futur programme a également été discutée, de même que les moyens à mettre en oeuvre afin d'y faire participer les jeunes issus de catégories sociales plus défavorisées. Tous étaient d'accord pour envisager des mesures actives en faveur de l'insertion de ces jeunes, grâce notamment à la formation de moniteurs et à des campagnes d'informations plus ciblées.

Les ministres ont, en outre, adopté des conclusions à propos du programme actuel couvrant la période 2000-2003. Le bilan est "globalement positif", indique le Conseil dans ses conclusions: les objectifs du programme ont largement été atteints, notamment en ce qui concerne l'implication active des jeunes à la construction de l'Europe, en particulier, par le biais de programmes d'échanges.

Les ministres ont, par ailleurs, adopté deux résolutions :

- sur le volontariat des jeunes, dont l'attractivité doit être développée ;
- sur les objectifs communs à poursuivre pour une meilleure compréhension et connaissance des jeunes (mise au point d'actions prioritaires, développement de réseaux d'action, etc.).

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

## EDUCATION

### Projets de partenariat avec les Etats-Unis et le Canada

La Commission européenne a sélectionné, en 2004 19 nouveaux projets impliquant 117 établissements, qui participeront à la 9<sup>ème</sup> édition des programmes de coopération UE/Etats-Unis et UE/Canada dans les domaines de l'enseignement supérieur, de l'éducation et de la formation professionnelle. L'objectif de ces projets, financés par l'UE et par les autorités américaines et canadiennes sur une durée de trois ans, est d'instaurer une coopération institutionnelle aux niveaux des deuxième et troisième cycle mettant l'accent sur des programmes d'études internationaux et la mobilité des étudiants.

13 projets ont été sélectionnés par le ministère américain de l'enseignement et 6 par les autorités canadiennes, en partenariat avec la Commission, qui leur consacreront une enveloppe de 2,6 millions d'euros (1,8 million pour les projets UE/Etats-Unis et 0,8 million pour les projets UE/Canada).

Parmi les thèmes majeurs figurent les sources d'énergie renouvelables et les technologies propres dans le contexte du développement économique durable, l'apprentissage en ligne, le développement des technologies agricoles de précision, etc.. Pas moins de 750 étudiants pourront participer aux programmes d'échanges.

Pour plus d'informations:

[http://europa.eu.int/comm/education/programmes/eu-canada/index\\_en.html](http://europa.eu.int/comm/education/programmes/eu-canada/index_en.html)

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

## EDUCATION

### eTwinning

L'action eTwinning de la Commission européenne a pour objectif de généraliser les partenariats entre deux établissements scolaires situés dans des pays européens différents. Les partenariats s'articulent autour de l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) pour coopérer et tirer des bénéfices pédagogiques, sociaux et culturels de cette expérience. Cette action constitue une occasion unique de motiver les jeunes à en apprendre plus sur les autres, leur culture pédagogique et leur famille tout en mettant en oeuvre leurs compétences en TIC. Les établissements conçoivent l'action eTwinning comme une activité utile qui vient enrichir l'apprentissage conventionnel.

La première version du portail eTwinning est maintenant disponible en 20 langues. Elle offre informations et conseils pour commencer à préparer une activité eTwinning dans les établissements scolaires. Le portail comprend une version temporaire du forum partenariat et un ensemble d'idées, de modèles et d'exemples de projets de jumelage électronique.

La version complète du portail sera disponible en ligne à la mi-janvier 2005 et offrira des outils comme le « TwinFinder » destiné à trouver des partenaires idéaux à travers l'Europe, des espaces de travail en plusieurs langues pour communiquer et coopérer en ligne ainsi que d'autres outils et ressources pour mettre sur pied un partenariat eTwinning.

Pour plus d'informations :

[www.etwinning.net](http://www.etwinning.net)

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)



## ELARGISSEMENT Roumanie et Bulgarie

La Conférence des présidents des groupes politiques du Parlement européen a entamé les préparatifs de l'accueil en 2005, après la signature du Traité d'adhésion, des observateurs des parlements bulgare et roumain. La Bulgarie a déjà conclu ses négociations d'adhésion et la Roumanie pourrait suivre avant la fin du mois. La signature du Traité d'adhésion devrait avoir lieu au début de l'année prochaine. Comme ce fut le cas pour les dix nouveaux Etats membres, les observateurs bulgares et roumains auront le droit de participer aux travaux des commissions et des délégations interparlementaires auxquelles ils auront été nommés par leur groupe politique, sans droit de vote ni d'éligibilité. Ils peuvent aussi être présents aux séances plénières et participer aux travaux des groupes politiques selon des modalités à définir par chaque groupe.

La Commission européenne a donné, le 1er décembre, son feu vert pour le versement de 225,2 millions d'euros d'aides du programme spécial de pré-adhésion pour l'agriculture et le développement rural (Sapard) en faveur de la Roumanie (157,640 millions) et de la Bulgarie (67,560 millions) au titre du budget 2004.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

## ENVIRONNEMENT Ratification de la convention de Stockholm

L'Union européenne vient de déposer son instrument de ratification et deviendra partie de plein droit à la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP) dans trois mois. Les POP sont des produits chimiques industriels (comme les PCB), des pesticides (comme le DDT, le chlordane ou le toxaphène) et des contaminants ou des sous-produits comme les dioxines et les furannes qui s'accumulent dans les organismes vivants, persistent dans l'environnement et produisent des effets toxiques à long terme, en particulier des cancers. Les dispositions de la Convention de Stockholm sont déjà transposées en totalité dans la législation communautaire, notamment via le règlement 850/2004 entré en vigueur le 20 mai 2004, qui interdit la production intentionnelle, la commercialisation, l'utilisation et la manutention des substances répertoriées par la Convention comme les douze POP à caractère prioritaire.

La Convention de Stockholm, entrée en vigueur le 17 mai 2004, a été conclue en mai 2001 dans le cadre du programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE).

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

## ENVIRONNEMENT Protocole de Kyoto

Le secrétariat de la Convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique (UNFCCC) a confirmé le 18 novembre que le protocole de Kyoto sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) entrera bel et bien en vigueur le 16 février 2005. Les instruments de ratification de la Fédération de Russie ayant été transmis, le protocole entrera en vigueur, comme prévu, 90 jours après ce dépôt. Les dispositions du protocole seront alors contraignantes pour les 128 pays (et la Communauté européenne) parties au protocole.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

## MARCHES PUBLICS Diminution des seuils

La Commission a diminué les seuils européens relatifs aux marchés publics. En adoptant le règlement (CE) n°1874/2004 (Journal officiel du 29 octobre 2004), elle se conforme ainsi à l'Accord sur les marchés publics conclu en 1994 dans le cadre de l'Organisation mondiale du Commerce ; les seuils prévus par les directives européennes doivent correspondre à la contre-valeur en euros des seuils fixés par l'accord avec l'OMC. Les nouvelles valeurs sont les suivantes :

- Directive 2004/18/CE relative aux marchés publics de fournitures, services et travaux: 154 000 euros (au lieu de 162 000 euros) pour les marchés de fournitures et de services passés par des autorités gouvernementales centrales ; 236 000 euros (au lieu de 249 000) pour les autres marchés publics de fournitures et de services ; 5 923 000 euros (au lieu de 6 242 000 euros) pour les marchés publics et les concessions de travaux ;
- Directive 2004/17/CE relative aux secteurs spéciaux: 473 000 euros (au lieu de 499 000 euros) pour les marchés publics de fournitures et de services ; 5 923 000 euros (au lieu de 6 242 000 euros) pour les marchés publics de travaux.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)



## PERSPECTIVES FINANCIERES

### Rapport de la Commission temporaire dès mai 2005

Le démocrate-chrétien allemand Reimer Böge, rapporteur de la commission temporaire mise en place par le Parlement européen sur les perspectives financières 2007-2013 présidée par Josep Borrell, le Président du Parlement européen, a indiqué, le 23 novembre, son intention de faire adopter son rapport en plénière au plus tard le 11 mai 2005. M.Böge, qui demande un trilogue mensuel sur les futures perspectives financières, organisera aussi un débat avec les parlements nationaux. Il espère que les négociations avanceront sous présidence luxembourgeoise, car elles s'annonceront plus difficiles le semestre suivant, sous la présidence du Royaume-Uni, en raison de la collusion avec le débat sur le chèque britannique et la perspective du référendum sur la Constitution. Il s'agira de toute façon d'une discussion complexe, en particulier du fait des positions extrêmes des "contributeurs nets" au budget de l'UE d'un côté et de l'insistance des Britanniques au maintien de leur rabais (obtenu par Margaret Thatcher à Fontainebleau en 1984) de l'autre. Après l'élargissement, ces deux problèmes ont pris une autre dimension. Lors de la plénière du 2 décembre à Bruxelles, le Président Borrell interrogera le Conseil à ce sujet, alors qu'en janvier il posera des questions à la nouvelle Commission européenne, a annoncé M.Böge. A ce stade, a-t-il précisé, il ne s'agit pas de se prononcer pour un budget égal à 1%, 1,14% ou 1,24% du PIB, mais de définir des priorités.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

## PERSPECTIVES FINANCIERES

### Conseil Ecofin

Les États membres continuent d'être profondément divisés sur les propositions de la Commission européenne concernant les perspectives financières de l'Union pour la période 2007-2013, en particulier sur la modification du système de ressources propres, y inclus l'examen d'un impôt européen et la mise en place d'un mécanisme de correction généralisée au bénéfice des contributeurs nets au budget européen. C'est ce qui est ressorti du Conseil Economie-Finances de l'UE, le 16 novembre. Pour plusieurs pays, la discussion n'est pas encore mûre et le ministre néerlandais président en exercice de l'Union, Gerrit Zalm, a ainsi admis qu'en ce qui concerne la suppression de la ristourne britannique un seul État membre a rejeté cette possibilité.



L'ancienne commissaire en charge du Budget, Michaelle Schreyer, avait plaidé pour la mise en place d'un mécanisme généralisé de correction suite à l'élargissement. "La position nette des anciens États membres va changer, tandis que les 10 nouveaux pays seront des bénéficiaires et que la ristourne du Royaume-Uni va augmenter", avait-elle plaidé. La majorité des États membres s'est néanmoins prononcée en faveur d'un système de calcul des ressources propres fondé sur le Revenu National Brut (RNB) plutôt que sur des contributions basées sur la TVA.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

## POLITIQUE VOISINAGE

### DE Les politiques de voisinage remises en cause

Il ressort d'un rapport, "Exporting Stability to a Wider Europe: From a Flawed Union to Failing States", publié par la fondation allemande Friedrich Ebert Stiftung, que l'Union européenne élargie est sérieusement limitée dans sa capacité à transformer les pays voisins en économies de marché démocratiques. Les 'outils' politiques de l'Union, à savoir la libéralisation commerciale, les aides, le dialogue politique, la politique d'immigration, et, dans les cas extrêmes, l'établissement de "protectorats", sont, selon l'auteur du rapport, inadéquats. Bien que de loin l'outil le plus efficace, l'élargissement de l'UE ne constitue pas la panacée ni une offre à tous les pays voisins, toujours selon le rapport. Son auteur pense qu'il faut davantage de politiques innovantes pour amener la sécurité, la prospérité et la démocratie dans les pays "défaillants" de l'Europe élargie.

Pour plus d'informations :

[http://fesportal.fes.de/pls/portal30/docs/FOLDER/PO\\_LITIKANALYSE/DaudExStabilitiy.PDF](http://fesportal.fes.de/pls/portal30/docs/FOLDER/PO_LITIKANALYSE/DaudExStabilitiy.PDF)

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

## POLITIQUE REGIONALE

### Groupement européen de coopération transfrontalière

En adoptant l'avis du président du gouvernement du Burgenland (Autriche), le social-démocrate Hans Niessl, sur l'institution d'un groupement européen de coopération transfrontalière (GECT), le Comité des Régions propose de modifier la dénomination actuelle de cet instrument en "Groupement européen de coopération transeuropéenne (GECT)".

Pour le CdR, cette nouvelle dénomination a pour avantage "de permettre d'utiliser cet instrument juridique pour la coopération transnationale et interrégionale". Pourquoi un tel changement de dénomination? Parce que, explique le Comité, le concept de coopération trans-européenne englobe trois formes de coopération: entre Etats membres, entre régions et collectivités locales et régionales, et la coopération transnationale. En outre, le CdR souhaite que soit établi un registre des GECT existants afin que les institutions européennes, les Etats membres, les collectivités régionales et locales et les citoyens puissent obtenir rapidement des informations précises à ce sujet.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

## POLITIQUE REGIONALE

### Réunion ministérielle informelle consacrée à la cohésion territoriale et à la politique urbaine en Europe

Une réunion informelle des ministres de l'UE élargie sur la cohésion territoriale et la politique urbaine s'est tenue les 29 et 30 novembre à Rotterdam, sous la coprésidence de Sybilla Dekker, ministre néerlandaise du logement, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, et de Thomas de Graaf, vice-premier ministre néerlandais et ministre de la rénovation administrative et en présence de Danuta Hübner, la nouvelle Commissaire chargée de la politique régionale.

La ministre Dekker a lancé un débat sur le concept de "cohésion territoriale", qui est un nouvel objectif repris dans la Constitution européenne. La Présidence a demandé aux ministres de répondre à deux questions précises :

- 1) Comment atteindre une plus grande cohérence politique en matière d'aménagement du territoire européen ?
- 2) Comment exploiter la diversité territoriale de l'Europe pour soutenir une croissance économique durable?

La réunion s'est clôturée par l'adoption d'un plan d'actions spécifiques pour les deux - trois années à venir. Les ministres ont également discuté de la politique urbaine et des villes comme atouts pour l'Europe, en tant que moteur de développement et d'innovation économique. Les villes doivent régler les problèmes engendrés par l'exclusion sociale, souligne le ministre de Graaf, qui entend conforter la place de la politique urbaine dans l'agenda européen.

Les trois priorités de la Présidence néerlandaise sont: le renforcement de la compétitivité; le soutien à l'inclusion sociale; l'amélioration de l'environnement urbain.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

## POLITIQUE REGIONALE

### Danuta Hübner à la Commission du Développement régional du Parlement européen

Dès son entrée en fonction en tant que Commissaire responsable de la Politique régionale, Danuta Hübner a eu, le 24 novembre, un échange de vues à la commission du développement régional du PE sur l'état de la négociation sur les perspectives financières 2007-2013 et sur la politique de cohésion après 2007. La nouvelle Commissaire a rappelé l'environnement "complexe et difficile" dans lequel se déroulent les négociations sur les perspectives financières 2007-2013. Quant à la politique de cohésion, qui "doit sauvegarder l'équilibre général de la proposition de la Commission de juillet dernier", elle a souligné: "Pour moi, il est important que le caractère régional de cette politique ne se perde pas. La mobilisation des régions est un impératif politique et économique si on veut réaliser la stratégie de Lisbonne".

Au cours du débat, Konstantinos Hatzidakis (PPE-DE, Grèce) s'est inquiété des conséquences d'un retard éventuel dans les prises de décisions sur la mise en route de ces programmes. "J'ai discuté la semaine dernière avec la future Présidence luxembourgeoise qui a dit vouloir atteindre un compromis avant fin juin 2005 sur les perspectives financières", l'a rassuré Danuta Hübner. "La Commission appuie ce délai. C'est important car il y a beaucoup de mesures à prendre entre la décision à ce sujet et 2007, lorsque la procédure doit être achevée", a noté Mme Hübner en ajoutant que "politiquement, ce serait malheureux de subir des retards dans une Europe élargie". Il s'agirait d'un mauvais signal politique qui pourrait être exploité par ceux qui voudraient saper la crédibilité de l'UE. La Commission actuelle appuie la proposition de la Commission précédente sur les perspectives financières", a déclaré fermement Mme Hübner.

Au socialiste belge Alain Hutchinson, qui lui demandait ce qu'elle comptait faire pour une meilleure prise en compte du phénomène urbain, Danuta Hübner a répondu que "la Commission aidera les Etats membres à préciser comment ils intégreront l'urbanisme dans leurs cadres



stratégiques nationaux et les encouragera à lui donner plus de visibilité". Quant au problème du niveau de centralisation de la gestion des fonds structurels, posé par Mieczyslaw Janowski (Union pour l'Europe des nations, polonais), Mme Huebner a rappelé que "il varie d'un Etat membre à l'autre".

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

## POLITIQUE REGIONALE

### Recensement des compétences au sein des régions

La conférence du CCRE, intitulée "Towards the Lisbon Agenda developing Regional Intellectual Capital", a présenté un réseau de partenaire mis en place grâce au programme "Compétence Régionale", financé par le 5<sup>e</sup> PCRD, ayant pour objectif de mettre au point des outils et méthodes pour recenser les compétences au sein des régions. Ce réseau, qui a fonctionné entre juin 2001 et novembre 2004, a réuni 11 partenaires de quatre pays différents. Ces partenaires ont constitué une base de données informatique afin d'obtenir une cartographie, la plus précise possible, de toutes les compétences disponibles à l'échelle d'une entreprise ou d'une région (et à terme au niveau européen comme l'ambitionnent les créateurs du programme). Le résultat de cette collecte de données est ensuite publié sur Internet et accessible à l'ensemble des acteurs économiques, permettant ainsi de stimuler la coopération au niveau local et européen, le partage de bonnes pratiques et donc la création de clusters.

L'objectif de cette initiative est d'intégrer, à long terme, toutes les données recueillies au niveau local au futur serveur Internet du "réseau européen de la compétence régionale".

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

## RECHERCHE

### Accord politique pour l'admission des chercheurs dans l'Union européenne

Les ministres de la Justice et des affaires intérieures sont arrivés, le 19 novembre, à un accord politique pour faciliter l'admission des chercheurs des pays tiers dans l'Union européenne, mais se sont donné quatre ans, jusque fin 2008, pour mettre en œuvre cette directive. A partir du moment où un ressortissant d'un pays tiers a un contrat de recherche de plus de trois mois avec un organisme public ou privé de recherche qui a obtenu de son Etat membre une accréditation spécifique pour la venue

de chercheurs étrangers, l'Etat membre auquel il adresse sa demande sera tenu de lui accorder un permis de séjour.

L'accord signé entre l'organisme de recherche et le chercheur devra garantir que ce dernier bénéficie d'une assurance maladie et dispose d'un niveau de ressources suffisant, éventuellement supérieur à un seuil fixé par chaque Etat membre. Le permis de séjour devra être accordé pour au moins un an, sauf si le projet de recherche dure moins longtemps. Le permis devra être automatiquement renouvelé tant que les conditions (contrat de recherche, ressources....) sont toujours remplies.

Dans une communication consacrée à la recherche, la Commission européenne avait indiqué que l'Union européenne aurait besoin de 700 000 chercheurs supplémentaires, et donc de nombreux chercheurs de pays tiers, d'ici 2010, si les Etats membres souhaitent atteindre l'objectif du Conseil européen de Barcelone de consacrer 3% de leur PIB à la recherche.

La directive sera définitivement adoptée après consultation du Parlement européen.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

## RECHERCHE

### Conseil compétitivité

C'est en avril 2005 au plus tard que la Commission est invitée à présenter des "propositions formelles" pour le 7<sup>e</sup> programme-cadre de recherche et développement (7<sup>e</sup> PCRD). Les ministres européens de la recherche ont adopté une série de conclusions sur le sujet lors de leur session à Bruxelles le 26 novembre. Selon eux, le 7<sup>e</sup> PCRD doit comprendre la collaboration transnationale et doit proposer de meilleurs instruments pour sa mise en place. Pour ce qui est des thèmes prioritaires, la Commission est libre de ses choix, sur base de l'expérience du 6<sup>e</sup> PCRD et de la continuité avec celui-ci.

Le Conseil appuie toutefois l'inclusion d'un programme spécifique sur la sécurité, s'il est coordonné avec les actions de l'Agence européenne de défense. Même chose pour un programme spécifique sur l'espace, qui doit être développé en accord avec le futur programme spatial européen. Les initiatives technologiques européennes (plateformes technologiques ou initiatives technologiques conjointes) sont encouragées.



Le 7e PCRD devra également comprendre de la recherche fondamentale, mais qu'il faudra rendre plus visible, notamment en favorisant la concurrence sur base de l'excellence dans une large gamme de domaines, y compris les sciences humaines. Il faudra également créer, après une large consultation, un mécanisme de "révision par les pairs" pour la recherche fondamentale. Pour ce qui est des infrastructures de recherche au niveau européen, le Conseil a bien accueilli le développement d'une feuille de route dans ce domaine et le rôle du Forum stratégique européen pour les infrastructures de recherche (ESFRI). La feuille de route devra identifier les infrastructures vitales (existantes ou à créer) en Europe. La Commission est invitée à créer les instruments appropriés pour financer les nouvelles infrastructures de recherche paneuropéennes, en tenant compte des synergies avec les objectifs du 7<sup>e</sup> PCRD.

Pour plus d'informations : [www.eis.be](http://www.eis.be)

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

## RECHERCHE Avis de la COST sur la future politique de recherche de l'Union européenne

La COST (Coopération européenne dans le domaine de la recherche scientifique et technique) a pris position sur son rôle dans la future politique de recherche de l'Union européenne. Dans un avis rédigé à l'intention de la Commission européenne, le président de la COST, Francesco Fedi, indique que son organisation accueille favorablement la communication présentée en juin dernier par la Commission sur les principales orientations de la future politique communautaire de recherche. L'organisation intergouvernementale, qui regroupe 34 pays européens, estime cependant que la Commission n'accorde pas suffisamment d'importance à la mise en réseau des chercheurs.

La COST salue les conclusions du Conseil Compétitivité du 24 septembre dernier, et en particulier du paragraphe qui souligne l'importance de renforcer les liens entre le programme-cadre et des organisations comme EUREKA et COST. Elle soutient aussi la démarche de la Commission visant à doubler l'enveloppe budgétaire consacrée à la recherche, mais elle estime que cette augmentation devrait se traduire par une croissance équivalente des crédits disponibles pour la COST dans le prochain programme cadre.

Francesco Fedi estime en effet que la COST peut apporter une contribution substantielle à la plupart des objectifs que la Commission a définis dans sa communication. Il souligne notamment l'expérience dont dispose son organisation dans certains secteurs clés comme les transports, les télécommunications et les nanotechnologies, la valeur ajoutée qu'elle peut dès lors apporter lors du lancement de nouvelles initiatives technologiques, son expérience en matière de mise en réseau et la coordination des programmes nationaux de recherche.

La COST a organisé, le 30 novembre à Bruxelles, une journée de présentation de ses activités. Des scientifiques venus de plusieurs pays ont présenté leurs travaux dans des domaines aussi variés que les neurosciences, les transports, la téléphonie mobile, l'agriculture et les prévisions météorologiques.

Pour plus d'informations : [gvanerp@cost.esf.org](mailto:gvanerp@cost.esf.org) ou par téléphone au +32 (0)2 533 38 00.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

## REGIONS Coopération territoriale

A l'occasion du séminaire organisé, à l'invitation de la région Sicile, à Taormina (Italie) les 21 et 22 octobre, sur le thème "La coopération territoriale européenne après 2006: les propositions des régions", la Conférence des régions périphériques maritimes d'Europe (CRPM) et l'Association des régions frontalières européennes (ARFE) ont formulé leurs propositions sur les nouveaux instruments communautaires de coopération territoriale. Lors de cette rencontre, les Régions ont tenu à souligner :

- concernant la coopération transfrontalière, le fait que toutes les régions frontalières, terrestres et maritimes, devaient être éligibles à la coopération territoriale européenne indépendamment des choix nationaux de délimitation des espaces ;
- pour la coopération transnationale, la nécessité de repenser les espaces de coopération et de permettre des projets bilatéraux ;
- à propos de la coopération en réseaux, le souhait que le dispositif qui remplace le programme Interreg III C soit simple et accessible, et élaboré en collaboration avec les régions ;
- en ce qui concerne la coopération aux frontières externes de l'UE, les attentes fortes vis-à-vis du nouvel instrument de voisinage, à partir d'une



appréciation très positive des propositions du 29 septembre 2004 de la Commission ;

- pour la coopération maritime, le critère de 150 km pour délimiter la possibilité de coopération transfrontalière entre les régions maritimes.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

## RESEAUX TRANSEUROPEENS DE TRANSPORT

### Prêt pour la liaison Lyon/Turin

La Commission européenne est prête à octroyer 1,4 milliard d'euros pour la section transfrontalière de la future ligne ferroviaire Lyon-Turin, a déclaré le 17 novembre, le président de la région française Rhône-Alpes, Jean-Jack Queyranne, après avoir rencontré le Directeur général à l'Energie et aux Transports de la Commission, François Lamoureux.

La ligne ferroviaire à grande vitesse Lyon-Turin s'inscrit dans le cadre du projet visant à relier par le rail Lyon à Ljubljana (Slovénie), qui fait partie des 30 projets prioritaires sélectionnés par la Commission à réaliser d'ici 2020 pour développer le réseau transeuropéen de transport (RTE-T). Dans sa proposition de règlement sur un concours financier communautaire pour les RTE-T, présentée en juillet en prévision des futures perspectives financières 2007-2013, la Commission a proposé de porter à 20 milliards d'euros le budget pour le développement du RTE-T et à financer jusqu'à 50% du coût total des travaux pour les sections transfrontalières des 30 projets prioritaires. La proposition de la Commission d'accorder 1,4 milliard de financement communautaire pour la partie transfrontalière de la section Lyon-Turin (qui constitue 50% du coût des travaux estimé à 2,9 milliards d'euros) est naturellement suspendue à l'adoption par le Conseil du règlement déterminant l'octroi d'un concours financier communautaire pour les prochaines perspectives financières.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

## STRATEGIE DE LISBONNE

### Rapport Wim KOK

Pour sauver la croissance et les emplois en Europe et pour combler le fossé existant entre l'UE et les Etats-Unis mais aussi avec l'Asie, et surtout l'Inde et la Chine, il faut donner un nouveau souffle à la stratégie de Lisbonne. Comment?

En agissant très rapidement dans cinq domaines: société de la connaissance, marché intérieur, climat entrepreneurial, marché du travail et environnement durable. Ce sont les recommandations essentielles du nouveau rapport du Groupe Kok intitulé "Facing the Challenge - The Lisbon Strategy for Growth and Employment". Dans ce rapport, qui a été officiellement remis le 3 novembre à la Commission et le 4 novembre aux partenaires sociaux européens (et qui sera au centre de la révision à mi-parcours de la stratégie lors du Sommet de printemps 2005), le Groupe Kok propose que :

- le Conseil européen joue un rôle de pointe pour faire progresser la stratégie de Lisbonne ;
- les Etats membres préparent des programmes nationaux les engageant, eux-mêmes, ainsi que les citoyens dans ce processus ;
- la Commission européenne examine les progrès et les facilite par le biais de ses politiques et ses actions ;
- le Parlement européen joue un rôle proactif de contrôle.

Partant du constat que l'Europe vit dans un monde en pleine mutation, le rapport Kok appelle l'UE "à agir immédiatement et maintenant" et "à libérer sans attendre son potentiel". Les priorités contenues dans le rapport Kok sont les suivantes :

**1) Société de la connaissance:** il faut tout faire pour attirer en Europe des chercheurs et scientifiques de haut niveau du monde entier. Le Sommet européen de printemps 2005 devrait approuver un plan d'action visant à réduire les obstacles à leur mobilité, tant vers l'UE qu'au sein de l'UE. Ce plan d'action devrait identifier les obstacles qui découragent ces experts de venir en Europe, et proposer des procédures afin qu'ils puissent obtenir très rapidement un permis de travail et un visa, et pour améliorer la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles. En outre, il faudrait décider d'ici la fin 2005 la création d'un Conseil européen de la recherche pour coordonner à long terme la recherche fondamentale au niveau européen. Enfin, le rapport Kok estime qu'il est temps pour le Conseil d'adopter ou de rejeter le brevet européen: un accord pourrait être atteint avant le Sommet européen de printemps 2005, estime le Groupe Kok qui appelle le Sommet européen à dépasser le problème linguistique.



**2) Marché intérieur:** il serait bon que la Commission propose, début 2005, une liste complète de la législation qui doit encore être transposée dans chaque Etat membre, et que le Sommet de printemps 2005 fixe une date limite et définitive pour cette transposition. Dans la foulée, l'UE devrait adopter d'ici fin 2005 une législation levant les obstacles à la libre circulation des services. Le Conseil devrait également approuver, avant le Sommet de printemps 2005, les volets en suspens du plan d'action sur les services financiers (FSAP).

**3) Entrepreneuriat:** pour créer un climat plus favorable aux entreprises, souligne le rapport Kok, il faut réduire les charges administratives, améliorer la qualité de la législation, faciliter la création de « start up ». A cette fin, Commission et Etats membres devraient agréer une définition commune de la charge administrative de la législation communautaire avant le Sommet de printemps 2005. Les Etats membres doivent aussi réduire de façon drastique d'ici fin 2005 non seulement les délais, mais aussi les coûts que nécessite la création d'entreprises.

**4) Marché du travail:** il est vital de faire connaître les recommandations de la Task Force Emploi. Les Etats membres doivent donc, en étroite collaboration avec les partenaires sociaux, présenter d'ici 2005 des stratégies pour la formation tout au long de la vie et développer pour 2006 une stratégie claire pour le vieillissement actif.

**5) Environnement durable:** selon le rapport, il faut promouvoir le développement et la diffusion des éco-innovations, et la Commission doit faire rapport sur les progrès obtenus par le plan d'action européen sur l'environnement technologique.

En conclusion, le Sommet de printemps 2005 devrait être le Sommet de la revitalisation de la stratégie de Lisbonne. Le rapport Kok conseille de mettre l'accent sur la croissance et l'emploi, et invite le Président de la Commission à faire du progrès de la stratégie de Lisbonne une priorité de son mandat (ce que M. Barroso a déjà annoncé).

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

## STRATEGIE DE LISBONNE Un pacte européen pour la jeunesse

Dans une lettre conjointe adressée, le 2 novembre, au Président en exercice de l'UE, Jan Peter Balkenende, et rendue publique par l'Elysée à deux jours du Conseil européen, le Président français

Jacques Chirac, le Chancelier allemand Gerhard Schröder, le Président du gouvernement espagnol José Luis Rodriguez Zapatero et le Premier ministre suédois Göran Persson demandent à l'Union de faire de la jeunesse "une priorité, dans le cadre du processus de réexamen de la stratégie de Lisbonne auquel le rapport de Wim Kok apporte une contribution importante" et d'élaborer "un pacte européen pour la jeunesse" d'ici le Conseil européen du printemps 2005

Les quatre chefs d'Etat et de gouvernement expliquent que ce pacte européen pour la jeunesse devra donner aux jeunes Européens "les moyens de la réussite, en répondant plus efficacement au chômage des jeunes et à leurs difficultés d'insertion sociale et professionnelle". Ils écrivent que le pacte devra en outre "rechercher une meilleure cohérence dans les actions de l'UE concernant la jeunesse" et prévoir "des actions nouvelles pour soutenir la démographie européenne". A cette fin, insistent les quatre responsables, il faut en particulier "permettre une meilleure conciliation entre la vie professionnelle, personnelle et familiale".

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

## STRATEGIE DE LISBONNE Avis du Conseil européen des 4 et 5 novembre

Le Conseil européen des 4 et 5 novembre a, dans ses conclusions, confirmé la validité et la pertinence du processus engagé à Lisbonne en mars 2000 et qui vise à renforcer considérablement la compétitivité des économies européennes par une stratégie équilibrée comportant une triple dimension: économique, sociale et environnementale.

Le Conseil européen a souligné combien l'examen à mi-parcours était important pour donner une nouvelle impulsion à la stratégie de Lisbonne et accueilli avec intérêt l'exposé de Wim Kok. Il a également salué l'intention manifestée par la Commission de maintenir la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne au cœur de son action. Selon les conclusions du Sommet, des priorités seraient vraisemblablement dégagées dans les domaines de l'environnement, des transports et des statistiques.

Le Conseil européen de printemps 2005 examinera la question de l'amélioration de la réglementation dans le cadre de l'examen à mi-parcours de la stratégie de Lisbonne.



M. Barroso a également accueilli très favorablement le rapport du Groupe Kok sur la révision à mi-parcours de la stratégie de Lisbonne. Le rapport Kok donne "une évaluation inquiétante mais réaliste des progrès et montre qu'il nous faut agir maintenant", a déclaré M. Barroso. Ce rapport confirme que "l'agenda de Lisbonne donne le bon diagnostic et prescrit le bon traitement", a poursuivi M. Barroso en confirmant qu'il est "prêt à faire de Lisbonne la première priorité" pour sa Commission. Le Président a proposé qu'"un mandat plus ferme" soit confié à une formation du Conseil des ministres chargée de "coordonner l'application de la stratégie de Lisbonne".

Rappelant qu'il présidera lui-même le groupe de Commissaires chargé de la stratégie de Lisbonne au sein du nouveau Collège, M. Barroso a suggéré l'adoption par les Etats membres de plans d'action nationaux, pour "faire la jonction entre les différentes lignes directrices concernant la mise en place des objectifs de Lisbonne". M. Barroso a également proposé, pour faire avancer la stratégie de Lisbonne, la nomination d'un "Monsieur Lisbonne" dans chaque capitale, qui garantira que les engagements concernant ces objectifs sont concrétisés.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

## **TRANSPORT**    **Financement par la BEI du réseau autoroutier en France**

La Banque européenne d'investissement (BEI) a signé avec le groupe français ASF un contrat de financement de 250 millions d'euros pour accroître la qualité de son réseau autoroutier. Cette intervention de la BEI accompagne la réalisation du programme 2003-2005 d'investissements complémentaires sur autoroutes en service (ICAS) engagé par les sociétés ASF et ESCOTA sur leurs réseaux autoroutiers. Ces investissements visent en particulier à moderniser les sections existantes, et renforcer la sécurité routière et la qualité des services rendus aux usagers, notamment par la construction de voies supplémentaires ainsi que par l'aménagement de gares de péage et de nouveaux échangeurs qui permettront un meilleur accès au réseau dans certaines régions, facilitant ainsi leur développement économique.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)



## **TRANSPORT FLUVIAL**    **Plan d'action**

Définir un plan d'action pour promouvoir la navigation intérieure dans l'UE avec un calendrier précis pour la réalisation du réseau transeuropéen de voies navigables, voilà ce qu'a demandé la présidence néerlandaise de l'UE à la Commission européenne. Elle souhaite aussi des fonds européens pour stimuler les initiatives dans le domaine de l'innovation et des technologies de l'information et de la communication. Ces requêtes ont été formulées à l'issue d'une conférence sur "*Le pouvoir de la navigation intérieure*", organisée par la présidence néerlandaise les 10-12 novembre à La Haye/Scheveningen.

Transporteurs, expéditeurs et experts sont tous d'accord: il faut que la navigation fluviale et maritime obtienne une place plus importante dans la politique européenne des transports. Ils dressent le même constat: la navigation intérieure présente des potentialités importantes à l'heure où l'Europe de la route est de plus en plus congestionnée, mais reste handicapée par des problèmes de maintenance et de sous capacité des infrastructures.

Dix-neuf actions ont été formulées pour y remédier, qui s'adressent à la fois aux institutions européennes, aux États membres et au monde économique. Elles concernent la mise à disposition de ressources financières suffisantes pour la gestion et l'entretien des voies d'eau, le développement de nœuds intermodaux, l'encouragement au développement d'activités industrielles à proximité des voies d'eau, etc.

Au niveau législatif, tous appellent à l'adoption rapide des propositions sur les services d'information fluviale (présentée par la Commission en mai dernier) et sur les prescriptions techniques relatives aux bateaux de la navigation intérieure (modification de la Directive 82/714). Pour obtenir les conclusions de la conférence: [www.eis.be](http://www.eis.be)

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

## **TRANSPORTS URBAINS**    **Financement par la BEI du tramway de Clermont-Ferrand**

La Banque européenne d'investissement (BEI) a signé, le 29 octobre, avec le Syndicat mixte des transports de l'agglomération clermontoise (SMTC) la convention de financement du tramway de Clermont-Ferrand (Auvergne).

Ce financement de 155,7 millions d'euros associe, en tant qu'intermédiaires financiers, trois grandes banques partenaires du SMTC: Dexia Crédit Local, le groupe Crédit Agricole, et le groupe des Caisses d'Epargne. La Caisse des Dépôts et Consignations complète le dispositif. La ligne de tramway est l'une des composantes du Plan de déplacements urbains, dont l'objectif est l'organisation optimale des déplacements mais aussi la préservation de la qualité de vie et la garantie d'égalité des habitants en matière de mobilité.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

## UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE Nouveaux pays membres

En présentant, le 10 novembre 2004, un premier rapport annuel sur les préparatifs pratiques en vue de l'élargissement de la zone euro, la Commission a recommandé aux Etats membres qui doivent à terme adopter l'euro (les 10 nouveaux Etats membres et la Suède) de commencer à se préparer pour assurer une transition sans heurts. Ce document fait également un point sur l'état de l'opinion publique dans ces pays vis-à-vis de la monnaie unique et répond à un besoin d'information nécessaire "pour une large acceptation de l'euro par la population de ces pays", a souligné le porte-parole de la Commission. Dans les derniers rapports de convergence, la Commission avait constaté qu'aucun des Etats ne remplissait les critères nécessaires et la première adhésion à l'Union économique et monétaire (UEM) n'est pas envisagée avant mi-2006 au plus tôt. L'expérience passée et les caractéristiques spécifiques des futures membres requièrent des ajustements pratiques pour le secteur public et privé dès que possible, note le rapport qui rappelle que la préparation de l'introduction pratique de l'euro avait pris presque six ans dans les douze pays de la zone euro.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

## Institutions et organisations régionales européennes

### ASSEMBLEE DES REGIONS D'EUROPE

#### Nouvelle présidence

Lors de son assemblée générale des 25 et 26 novembre à Vienne, l'Assemblée des Régions d'Europe (ARE) a élu à l'unanimité Riccardo Illy, président de la Région italienne Friuli-Venezia Giulia, comme son nouveau Président pour un mandat de deux ans, en remplacement de l'Autrichienne Liese Prokop. M. Adrien Zeller, Président du Conseil régional d'Alsace, a été réélu 1<sup>er</sup> Vice-Président. Peter Straub, Président du Comité des Régions (CdR) et Président du Landtag de Baden-Württemberg, a été réélu à la présidence de la commission "affaires institutionnelles" de l'ARE.

La nouvelle présidence de l'ARE aura pour tâche de préparer les régions de l'UE et leurs citoyens à la ratification de la Constitution européenne, puis d'impliquer les régions dans le processus de sa mise en oeuvre, souligne un communiqué de l'ARE. Elle devra aussi prendre des initiatives visant à améliorer la nouvelle politique de cohésion et la gestion des fonds structurels dans l'Europe élargie, assurer l'avenir des services d'intérêt général et en particulier, évaluer l'impact potentiel de l'Accord général sur le commerce des services (GATS-AGCS) sur les compétences des régions dans les domaines de la santé, des affaires sociales, de l'éducation et de la culture.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

### BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT

#### Rapport annuel de la BEI

Le rapport annuel de la Banque européenne d'investissement (BEI) pour 2003-2004 devrait être plus favorable que le précédent, a estimé le rapporteur du PE Alain Lipietz (Vert français), le 23 novembre, lors d'une audition de la commission parlementaire des affaires économiques et monétaires. Selon le député européen, "la BEI s'affirme comme l'une des institutions financières les plus avancées" en matière de politique de transparence. Le Président de la BEI, Philippe Maystadt, et le Professeur André Sapir, auteur en juillet 2003 d'un rapport sur les perspectives économiques de l'UE, ont évoqué, pendant l'audition, le rôle de la Banque dans la relance de la stratégie



de Lisbonne. Le Président Maystadt a insisté, pour sa part, sur la diversification des activités de la BEI depuis le Conseil européen de Lisbonne et a détaillé certaines d'entre elles. La Banque finance désormais des projets immatériels, comme l'illustre par exemple l'initiative i2i-2010, par laquelle elle a prêté, entre 2000 et 2003, 17 milliards d'euros en faveur de la recherche et de l'innovation, du capital humain et du développement des NTIC. De plus, par le biais de son Fonds européen d'investissement (FEI), elle a investi 3 milliards dans 200 fonds spécialisés dans le soutien aux PME innovantes.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

## COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL **Nouvelle présidence**

A l'occasion de sa session plénière d'octobre, le Comité économique et social européen (CESE) a, comme prévu, élu à sa présidence l'Autrichienne Anne-Marie Sigmund, qui était jusqu'alors la présidente du groupe « activités diverses » du CESE. Le président sortant Roger Briesch (groupe des travailleurs, France) et Dimitrios Dimitriadis (groupe des employeurs, Grèce) ont été élus vice-présidents du CESE.

Se plaçant explicitement sous le signe de la continuité des stratégies de ses prédécesseurs, Mme Beatrice Rongoni-Machiavelli, Roger Briesch et Göke Frerichs, des stratégies qui "se sont révélées porteuses d'avenir", la nouvelle Présidente a annoncé à la plénière qu'elle lui soumettra, en décembre, son programme de travail circonstancié.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

## COMITE DES REGIONS **Cérémonie des 10 ans d'existence du Comité des Régions**

Invité d'honneur à la cérémonie des dix ans d'existence du Comité des Régions (CdR), le 17 novembre à Bruxelles, l'ancien Président de la Commission européenne, Jacques Delors, a présenté sa vision de l'Europe du futur. Il a rappelé "les immenses chantiers de la construction européenne ouverts ces derniers mois" et le rôle qui est dévolu aux élus locaux et régionaux dans le Traité constitutionnel. En remerciant Jacques Delors pour avoir soutenu la création du CdR, le président Peter Straub a indiqué que "le grand défi du CdR depuis sa création est de gagner les citoyens au

projet européen (...) et de réduire le fossé entre les citoyens et les institutions européennes".

Jacques Delors a souligné l'importance "de la gouvernance et ses liens avec la subsidiarité et la démocratie", en estimant que le test crucial pour l'avenir de l'Europe, "c'est la cohésion économique et sociale". Le Président Delors a attiré l'attention des élus locaux et régionaux sur le fait que "trop d'effets d'annonce non suivis de réalisation ne servent pas l'Europe, découragent les citoyens et les bâtisseurs de l'Europe" et que "trop de consultations tuent la consultation. A un moment donné, elle doit faire place à la décision". Il a aussi noté que la méthode communautaire "a fait ses preuves et doit être restaurée partout", et a rappelé l'importance de la subsidiarité, qui est "une question d'état d'esprit, une conception de la personne et de la société".

Les élus socialistes du CdR ont entendu, outre le Président Jacques Delors, le Président du Groupe à haut niveau du Parti des Socialistes européens (PSE) et Commissaire sortant au commerce Pascal Lamy, qui a présenté le programme du PSE pour la législature 2005-2009, sur lequel travaille le Groupe qu'il préside. Ce Groupe est composé à un tiers, de ministres socialistes en exercice dans les Etats membres, un tiers de vice-présidents du PSE et un tiers de Commissaires ou anciens Commissaires européens. Son objectif est de faire adopter le programme pour 2005-2009 lors du Sommet des leaders socialistes de décembre prochain, "un programme qui n'est pas une déclaration de plus". Dans ce programme, a indiqué en particulier Pascal Lamy, « on propose un 'revamping' de Lisbonne ». Et en ce qui concerne la cohésion régionale, a-t-il dit, il faut éviter que la politique régionale de l'UE soit "réduite à une chambre de compensation, c'est-à-dire de chèques tirés par les uns et payés par d'autres". "Je ne suis pas très optimiste pour les débats à vingt-cinq en cette matière, les discussions entre les représentants de la Commission et les groupes du Conseil me rendent inquiet", a-t-il reconnu.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

## COMMISSION **Commission Barroso**

Le Président désigné de la Commission européenne José Manuel Barroso a obtenu une large majorité au Parlement européen pour sa nouvelle équipe de commissaires. Le vote intervenu en session plénière à Strasbourg le 18 novembre se solde par un score de 449 pour, 149 contre et 82 abstentions. C'est sensiblement mieux que lors du vote de juillet



dernier, où il n'avait obtenu que 413 votes favorables, en tant que prochain Président de la Commission. Ce résultat s'accompagne cependant, d'une mise sous surveillance.

L'Italie a accepté de remplacer Rocco Buttiglione, candidat au poste de commissaire en charge de la justice, par Franco Frattini, le chef de la diplomatie. La Lettonie a troqué Ingrida Udre, candidate au poste de commissaire à la fiscalité, dont l'intégrité avait été mise en doute, contre Andris Pielbags, auquel est revenue l'énergie. La Hongrie a refusé de changer son candidat, Laszlo Kovacs, dont les compétences en matière d'énergie avaient été contestées. Mais M. Barroso lui a attribué un autre portefeuille (taxation et union douanière).

Le Conseil des ministres de l'UE a adopté formellement, le 19 novembre, la décision qui permet l'entrée en fonction de la nouvelle Commission le lundi 22 novembre (jusqu'au 31 octobre 2009).

Pour plus d'informations sur les attributions des 25 commissaires :  
[http://www.europa.eu.int/comm/commission\\_barroso/index\\_fr.htm](http://www.europa.eu.int/comm/commission_barroso/index_fr.htm)

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

## COMMISSION Première réunion de la Commission Barroso

Lors de sa première réunion, le 24 novembre, la Commission européenne a eu un échange de vues sur la situation en Ukraine. Par ailleurs, le Collège a mis au point ses méthodes de travail et adopté le code de conduite des Commissaires, en y ajoutant, comme l'avait souhaité le Parlement européen, une disposition selon laquelle les Commissaires s'engagent à démissionner, "à ma demande", a dit le Président Barroso à la presse.

Le Président a déclaré: "Nous venons d'avoir notre première réunion et je me réjouis de travailler avec une équipe compétente et forte pour les cinq prochaines années. La Commission a reçu un soutien fort de la part du Parlement européen et est donc en mesure de s'attaquer aux défis qui se présentent à elle: la croissance et l'emploi, la préservation du modèle social européen, la ratification de la Constitution pour avoir une Europe qui fonctionne et qui fasse la différence".

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)



## CONSEIL Projet de calendrier des présidences jusqu'en 2020

Le Comité des représentants permanents est parvenu à un accord sur un projet de calendrier des présidences qui tient compte du mécanisme collégial retenu par le traité constitutionnel. Cet accord, qui doit être formalisé par une décision du Conseil européen, prévoit de regrouper trois pays et trois semestres dans une présidence de 18 mois. Dans la majorité des cas, on trouve dans chaque groupe un « grand » Etat membre, un Etat de taille plus modeste et un nouvel Etat membre. Le projet tient compte de la future adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie.

Voici l'ordre envisagé jusqu'en 2020 :

- du début 2007 à mi 2008: Allemagne, Portugal, Slovénie ;
- de juillet 2008 à fin 2009: France, République tchèque, Suède ;
- de janvier 2010 à mi 2011: Espagne, Belgique et Hongrie ;
- de juillet 2011 à fin 2012: Pologne, Danemark et Chypre ;
- de janvier 2013 à mi 2014: Irlande, Lituanie et Grèce ;
- de juillet 2014 à fin 2015: Italie, Lettonie, et Luxembourg ;
- de janvier 2016 à mi 2017: Pays-Bas, Slovaquie et Malte ;
- de juillet 2017 à fin 2018: Royaume-Uni, Estonie et Bulgarie ;
- de janvier 2019 à mi 2020: Autriche, Roumanie et Finlande.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

## CONSEIL EUROPEEN Sommet des 4 et 5 novembre

Lors du Conseil européen de Bruxelles des 4 et 5 novembre, les dirigeants européens ont dû prendre une série de décisions dans de nombreux dossiers de politique interne, sur fond de défis auxquels l'UE sera confrontée à plus long terme. La stratégie de Lisbonne et les décisions relatives à l'élargissement sont des questions qui devront être traitées cette année et au début de l'année prochaine, et le programme "Justice Affaires intérieures" doit encore être affiné.

En ce qui concerne l'éternelle question relative à la "communication de l'Europe" au public, les résultats ne seront disponibles, au plus tôt, que lors des référendums sur le Traité prévus au cours des deux

prochaines années. Enfin, le seul événement mettant aux prises les participants du Sommet à un dilemme international important (le déjeuner avec le Premier ministre irakien) n'a fait que raviver les divisions de l'année dernière, au lieu de les calmer.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

## CONSTITUTION Avis du Conseil de l'Europe

Le ministre norvégien des Affaires étrangères Jan Petersen, qui préside actuellement le Comité des ministres du Conseil de l'Europe, Peter Schieder, président de l'Assemblée parlementaire, et Terry Davis, secrétaire général de l'organisation qui regroupe 46 Etats membres, ont salué, le 3 novembre, la signature à Rome du traité établissant une Constitution pour l'Europe, dans laquelle ils voient une étape importante du processus d'intégration européenne.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

## CONSTITUTION Rapport du Parlement européen

La commission des affaires constitutionnelles du Parlement européen a adopté, le 30 novembre, le rapport du Britannique Richard Corbett (PSE) et de l'Espagnol Inigo Mendez de Vigo (PPE-DE) qui donne un avis favorable sur le Traité constitutionnel et qui recommande aux 25 pays membres de l'UE de le ratifier sans délai. Le vote du rapport en plénière est prévu pour le 12 janvier 2005 à Strasbourg. Les deux co-rapporteurs ainsi que le président de la commission des affaires constitutionnelles, l'Allemand Jo Leinen (PSE), se sont félicités devant la presse de la "majorité écrasante" qui s'est prononcée en faveur de la Constitution. "C'est un signal clair que notre commission et, espérons-le, aussi l'ensemble du Parlement européen veulent la ratification et l'entrée en vigueur de la Constitution", a dit M.Leinen. 26 membres de la commission parlementaire ont participé au vote: 20 ont voté "oui", trois se sont abstenus et trois ont voté contre. Ni les socialistes français, ni les conservateurs britanniques étaient présents lors du vote.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

## CONSTITUTION Lituanie

La Lituanie est devenue, le 11 novembre, le premier des 25 pays membres de l'Union européenne à

ratifier le projet de Constitution européenne signé le 29 octobre dernier à Rome. Le Parlement de l'Etat balte, qui a rejoint l'UE au mois de mai, a adopté le projet par 84 voix pour, quatre contre et trois abstentions. Le président de la Convention européenne, Valéry Giscard d'Estaing, a immédiatement envoyé ses félicitations au Parlement de Vilnius. Voici un récapitulatif des procédures et calendriers par Etats membres :

État membre	Procédure	Calendrier
Autriche	Ratification parlementaire	À déterminer
Belgique	Ratification parlementaire	Mai 2005
Chypres	Ratification parlementaire	Mars 2005
République tchèque	Référendum	Juin 2006
Danemark	Référendum	À déterminer
Estonie	Ratification parlementaire	À déterminer
Finlande	Ratification parlementaire	À déterminer
France	Référendum	Second semestre 2005
Allemagne	Ratification parlementaire	Printemps 2005
Grèce	Ratification parlementaire	À déterminer
Hongrie	Ratification parlementaire	À déterminer
Irlande	Ratification parlementaire & Référendum	À déterminer
Italie	Ratification parlementaire	Ratification possible avant la fin de l'année
Lituanie	Ratification parlementaire	Approuvée par le Parlement le 11/11/04
Luxembourg	Ratification parlementaire & référendum consultatif	Référendum: 10 juillet 2005
Malte	Ratification parlementaire	À déterminer
Pays-Bas	Ratification parlementaire & référendum consultatif	Premier semestre 2005
Pologne	Référendum éventuel	Peut-être en automne 2005
Portugal	Référendum	Avril 2005
Slovaquie	Ratification parlementaire référendum éventuel	À déterminer
Slovénie	Ratification parlementaire	À déterminer
Espagne	Ratification parlementaire & référendum consultatif	Référendum possible: février 2005
Suède	Ratification parlementaire	À déterminer
Royaume-Uni	Ratification parlementaire + référendum consultatif	Début 2006

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

## CONSTITUTION Les Etats membres prêts à échanger des informations sur la ratification

Le Conseil européen des 4 et 5 novembre déclare dans ses conclusions que le processus de ratification du traité constitutionnel "est une occasion privilégiée d'informer le public des questions européennes", et que les Etats membres pourraient procéder à des



échanges d'informations et d'expériences sur ce processus, étant entendu que les campagnes de ratification « restent une compétence nationale ». Au sujet de la politique d'information générale des citoyens sur les travaux de l'UE, les 25 encouragent les futures présidences à étudier la possibilité d'organiser des débats télévisés publics sur les questions européennes, avant les réunions du Conseil européen. En outre, le Sommet salue l'importance particulière que la Commission continue d'accorder à la communication et son intention de présenter sa stratégie de communication en temps voulu avant le Conseil européen de juin 2005.

L'Espagne, la France et l'Allemagne vont lancer une initiative commune pour promouvoir le traité constitutionnel, a indiqué le Premier ministre espagnol, José Luis Zapatero, à l'issue d'une rencontre avec Jacques Chirac et Gerhard Schröder en marge du Conseil européen. Le chancelier autrichien, Wolfgang Schüssel, a réitéré sa proposition de tenir un référendum unique en Europe (pour les onze pays qui ont choisi cette procédure) sur la ratification de la Constitution européenne, "afin de ne pas paralyser la politique européenne pendant 18 à 20 mois". Il a suggéré que ce référendum européen se déroule en un jour ou une semaine.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

## CONSTITUTION

### Avis du Conseil des Communes et Régions d'Europe

Le Secrétaire général du Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE), Jeremy Smith, a salué, dans un communiqué la signature de la Constitution européenne le 29 octobre à Rome. "Il s'agit d'un pas en avant conséquent pour les collectivités rurales et urbaines européennes", a déclaré Jeremy Smith en précisant que "pour la première fois, l'UE reconnaît explicitement l'autonomie locale et régionale comme éléments des identités nationales". "Ce faisant, elle reconnaît que depuis plus de 20 ans, de plus en plus d'Etats membres de l'UE ont accordé un rôle de plus en plus grand à leurs autorités locales et régionales", souligne-t-il.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

## CONSTITUTION Sénat français

Le Service des Affaires européennes du Sénat français vient de publier un ouvrage intitulé « Constitution européenne - Comparaison avec les

traités en vigueur » qui passe en revue sur 436 pages la totalité des articles du traité constitutionnel signé à Rome le 29 octobre dernier. Chaque article est assorti d'un commentaire qui fait ressortir les modifications apportées aux textes antérieurs.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

## EUROCITIES

### Déclaration de Vienne

A l'occasion de sa conférence du 11 novembre à Vienne sur le thème "Concilier compétitivité économique et responsabilité sociale", l'association européenne Eurocities (qui représente 120 grandes villes d'Europe) a adopté une déclaration politique, la "Déclaration de Vienne" qui formule des propositions afin de mieux répondre aux besoins des 100 millions d'Européens qui vivent dans des cités et dans des zones urbaines. La "Déclaration de Vienne" sera remise aux ministres responsables de la cohésion territoriale et de la politique urbaine de l'UE élargie, qui se réunissent de manière informelle les 29 et 30 novembre à Rotterdam, ainsi qu'au Président Barroso et aux Commissaires ayant des compétences en relation avec la problématique des villes (emploi et politique sociale, politique régionale, environnement, transports, culture et éducation, société de la connaissance, entreprise et industrie, marché intérieur et services), et aussi aux députés européens. La plupart des propositions contenues dans la déclaration concernent la manière de développer et renforcer le dialogue entre les villes, les institutions européennes et les gouvernements, à partir des engagements déjà énoncés par la Commission européenne et les promesses contenues dans la Constitution européenne, notamment sur la démocratie participative. Ainsi, Eurocities demande notamment :

#### 1) au Conseil de l'UE et aux Etats membres de :

- mettre sur pied un système d'évaluation des politiques urbaines des Etats membres, afin de les comparer et d'examiner l'impact des politiques européennes sur les politiques concernant les villes ;
- approuver un programme de coopération pluriannuel sur les questions urbaines, avec un ensemble d'objectifs communs pour les politiques urbaines nationales ;
- organiser une rencontre annuelle des ministres responsables de la politique urbaine de l'UE élargie ainsi qu'une réunion à haut niveau, juste avant chaque Sommet de printemps, avec les représentants de la Présidence du Conseil de l'UE, de la Commission européenne, du PE, du Comité des Régions, et des associations représentant les autorités locales et régionales;



## 2) à la Commission européenne de :

- organiser une rencontre annuelle entre les Présidents de la Commission, du Comité des régions et des associations représentant les autorités locales et régionales, ainsi que des rencontres régulières entre Commissaires responsables des politiques ayant un impact certain sur les villes et régions ;
- établir en son sein une Task Force sur les Questions urbaines;

## 3) au Parlement européen de :

- garantir un dialogue avec les autorités locales et régionales; - vérifier les possibilités de conclure un accord inter-institutionnel dans ce domaine ;
- créer un Intergroupe sur les affaires urbaines.

Pour plus d'informations : [www.eurocities.org](http://www.eurocities.org)

*Cracovie, Rotterdam et Lyon se sont vues attribuer les 1er, 2ème et 3ème prix des "Eurocities Awards 2004", du nom du réseau européen des villes et municipalités (qui regroupe quelque 118 villes). Elles ont été récompensées pour leurs efforts entrepris afin de sensibiliser les citoyens à la dimension et la cohésion sociales dans les villes.*

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

**EUROREGION  
PYRENEES-  
MEDITERRANEE**

**Nouvel espace de  
coopération  
interrégionale**

Un nouvel espace de coopération interrégionale a été formé le 29 octobre avec la création de l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée, qui regroupe les régions française de Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon et les régions espagnoles d'Aragon, Catalogne et Baléares. L'objectif déclaré est de rééquilibrer au sud l'Europe qui s'est étendue à l'Est, selon Martin Malvy, le président de Midi-Pyrénées. Concrètement, il s'agira de faire front commun sur des dossiers de développement du sud-ouest européen, notamment auprès des institutions européennes. Les premiers sujets auxquels l'Eurorégion s'attaquera concernent le désenclavement de son territoire et la promotion de coopérations économiques, universitaires et de recherche. Pour Midi-Pyrénées et Aragon, le tunnel ferroviaire transpyrénéen figure parmi les dossiers prioritaires, de même que, pour le Languedoc-Roussillon et la Catalogne, l'ouverture des lignes TGV Montpellier-Perpignan-Barcelone et Bordeaux-Toulouse-Perpignan-Barcelone.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)



**PARLEMENT  
EUROPEEN**

**Comité pour le suivi  
parlementaire de la stratégie  
de Lisbonne**

La Conférence des Présidents du Parlement européen a rapidement réagi à l'invitation de Wim Kok à une plus grande implication parlementaire dans le suivi de la Stratégie de Lisbonne, et elle a décidé, le 18 novembre, à Strasbourg de créer une "structure de coordination temporaire" chargée de coordonner le travail des commissions parlementaires dans la préparation de la position du Parlement, indique un communiqué. Cette structure sera en place jusqu'à la fin 2005, avec si nécessaire la possibilité de prolonger son mandat. La création de cette structure vise notamment à assurer que le message du Parlement sur l'examen à mi-parcours de la Stratégie de Lisbonne (une des priorités de la Commission Barroso) sera "fort et cohérent". Il s'agira d'un comité de 33 membres choisi par les groupes politiques et incluant en premier lieu les rapporteurs sur les questions liées à la stratégie et les membres des commissions parlementaires les plus directement concernées: affaires économiques et monétaires; marché intérieur; emploi, industrie, recherche et énergie, environnement. Ce comité devra notamment engager avec les parlements nationaux une réflexion commune sur l'avenir de la stratégie de Lisbonne, en vue des "décisions à prendre sous présidence luxembourgeoise", au premier semestre 2005, pour la période allant jusqu'à 2010

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

**REPRESENTATION  
REGIONALE**

**Ouverture du bureau de  
représentation de la Région  
de Grèce Occidentale**

La Région de Grèce Occidentale, une des 13 régions grecques, s'étendant du Nord Ouest du Péloponnèse à l'Ouest de la Grèce continentale et quatrième région la plus peuplée du pays, vient d'ouvrir son bureau de représentation auprès des institutions européennes. Cette initiative contraste avec le faible taux de représentation des régions grecques à Bruxelles. Dans le cadre de sa 1<sup>ère</sup> prise de contact avec les bureaux de régions à Bruxelles, la représentation s'est dit particulièrement intéressée à coopérer dans les domaines de l'environnement, du développement durable (énergie renouvelable, recyclage, etc.), de l'éducation et de l'e-gouvernance.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)